

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
**La propreté des aires de repos autoroutières  
à l'approche des vacances d'été  
dans le contexte particulier lié au COVID-19**

Monsieur le Ministre,

La propreté des aires d'autoroutes est un épineux sujet depuis de nombreuses années. Nous connaissons l'importance que celle-ci revêt aux yeux des utilisateurs de la route. Bien plus encore, la question de la propreté est étroitement liée à celle de la sécurité. En ce qui concerne certains usagers, il est manifestement difficile de leur faire respecter les règles de savoir-vivre qui, si elles étaient respectées, nous éviterait de revenir sur ce sujet.

Alors que les vacances d'été arrivent à grands pas, que le contexte sanitaire actuel nous impose d'être plus vigilants encore qu'auparavant, et que les aires de nos autoroutes seront fortement fréquentées ... Quelles sont les mesures envisagées afin de maintenir des lieux propres et agréables? Des campagnes de sensibilisation sont-elles à l'ordre du jour? En termes de passages effectués par les équipes de nettoyage, quel est le rythme habituel pratiqué? Celui-ci sera-t-il augmenté proportionnellement à l'affluence grandissante durant les mois de juillet et d'août?

À l'instar d'anciens projets pilotes menés par la Cellule Be WaPP (Wallonie Plus Propre), comme celui concernant le tri sélectif qui avait été mis en place sur 9 aires d'autoroutes de la Province de Liège, quelles sont les futures initiatives envisagées sur les aires autoroutières non concédées? En ce qui concerne les aires d'autoroute concédées, Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de futurs projets?

Ensuite, estime-t-il le nombre de caméras installées à l'heure actuelle comme suffisant? N'est-il pas opportun d'augmenter leur nombre afin d'accroître l'effet de dissuasion et de permettre, le cas échéant, l'application d'une sanction?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Henry:**

La propreté des aires d'autoroutes constitue effectivement un sujet de préoccupation permanent pour les gestionnaires du réseau autoroutier. La SOFICO et le SPW MI, et en particulier les agents des districts autoroutiers chargés de la gestion quotidienne de ces lieux y sont attentifs.

En ce qui concerne le contexte sanitaire actuel, les aires autoroutières font partie de l'espace public et les règles de comportement, principalement la distanciation, s'y appliquent comme partout ailleurs. La SOFICO et le SPW MI ont veillé à ce que les concessionnaires organisent la circulation de façon à assurer le respect de ces règles.

Les règles de comportement étant connues de tous, aucune campagne spécifique de sensibilisation n'est envisagée.

Pour ce qui concerne la fréquence des opérations d'entretien des parkings autoroutiers, la vidange des miniconteneurs tout venant noirs est de 3 opérations par semaine. La vidange et le pré-tri des mini-conteneurs PMC bleus sont de 1 opération par semaine. Quant au nettoyage et la désinfection des mini-conteneurs et de leur support, elle a lieu tous les 3 mois.

Pour ce qui concerne le ramassage sélectif des déchets dans l'aire de repos, 2 opérations par semaine sont prévues et 1 opération complémentaire par semaine a lieu pendant la période d'affluence du 1er juin au 30 septembre.

En matière de tri sélectif, vu les résultats positifs de l'expérience menée sur les sites du district autoroutier de Liège, la volonté de la SOFICO et du SPW MI est de généraliser cette pratique sur l'ensemble des aires non concédées. Le projet est en cours d'élaboration, notamment avec la collaboration de FOST+.

Pour les aires autoroutières concédées, les concessionnaires ont été sensibilisés et des impositions spécifiques pourront être prévues à l'occasion du renouvellement des concessions.

Enfin, l'utilisation des caméras pour la surveillance des aires autoroutières fait l'objet de nombreuses discussions entre les différents acteurs concernés, dont les services de police.

Le nombre de caméras est lié aux moyens que les services de police, seuls habilités à visionner les images, peuvent consacrer à l'exploitation des images et du plan d'investissement dégagé par la SOFICO.